

Réévaluations salariales

La FMEF gagne la bataille

Le Parlement a refusé d'amputer de 1.2 million de francs le budget de la commission des réévaluations salariales du personnel de l'État. Une victoire claire pour la FMEF, qui avait dénoncé une mesure « aveugle et incohérente. »

Le salaire des employé-es d'État qui changent de statut, en assumant une nouvelle responsabilité ou une charge de travail supplémentaire, continuera d'être adapté. Par 62 voix contre 55, le législatif valaisan a refusé la proposition de la Commission de gestion (Cogest) et de la Commission des finances (Cofi). Celles-ci proposaient d'amputer le budget de la commission de classification de moitié, de 2.4 à 1.2 million de francs. La FMEF avait vivement réagi, en dénonçant une tentative injuste et incohérente. Injuste, parce que tout employé-ee mérite un salaire adapté à sa charge de travail et à son engagement. Incohérente, parce que cette coupe aurait abouti à un exode des meilleurs éléments de la fonction publique vers le privé. Or, la droite libérale à l'origine de cette proposition d'économie veut justement que l'État récompense ses fonctionnaires de qualité à leur juste valeur.

Deux députés ont joué un rôle prépondérant dans ce refus. Gilbert Tornare (PRD) et Jean Rossier (PDC), les deux représentants parlementaires de la Cofi et de la Cogest à la commission de classification, se sont acharnés à démontrer le sérieux de son travail. Cette commission, qui décide des réévaluations, ne jette pas l'argent public par la fenêtre. Elle mène un travail précis, selon des critères stricts, et ne récompense que ceux qui le méritent.

[Lire l'article du Nouvelliste](#) (vendredi 16 décembre)

[Lire l'article du Walliser Bote.](#) (vendredi 16 décembre)